

STAGE SPORTIF

« Sports 100 ballons »

Pour les enfants du CP au CM2



Vacances Toussaint 2023

Du lundi 30 octobre au vendredi 03 novembre 2023 (4 jours)

9h00-17h00

Gymnase Jean Moulin, 6 Avenue des Diablots.

Programme du stage :

| | Lundi 30 | Mardi 31 | Mercredi 1er | Jeudi 02 | Vendredi 03 |
|------------|-----------------------|----------|--------------|-------------|-----------------|
| Matin | Handball / Tchoukball | Basket | | Baseball | Wexball |
| Après-midi | Kinball | Golf | | Mini tennis | Tennis de table |

NB : Prévoir des activités (jeux de société, livres, etc. / pas de jeux électroniques) pour la pause méridienne.

Repas :

Les repas sont dispensés au restaurant scolaire Jacques Prévert. **Merci de préciser si votre enfant a un régime alimentaire spécifique, lequel :**

Inscription :

Direction des Affaires Scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports.

14 Rue de l'église à Saint-Leu-la-Forêt (ou auprès des ETAPS).

Pôle sport **01 30 40 22 19/ 22 53**

sports@saint-leu-la-foret.fr

Tarif du stage (repas inclus) :

Saint-Loupiens : 110€

Extérieurs : 154€

Documents à fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de l'année scolaire en cours, portant la mention « autorise la pratique d'activités **multisports** » (sauf pour les enfants inscrits à l'EMS pour l'année scolaire en cours et pour les enfants ayant participé à un stage durant cette même saison).

Il est à remettre **au plus tard une semaine avant le début du stage.**

Date de clôture d'inscription : Vendredi 29 septembre 2023.

Stagiaire :

Nom de l'enfant : Prénom :

Ecole : Classe :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Mail (*écrire en majuscule*) :

Personne à contacter, autre que parents, en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

Règlement :

Le règlement de la participation s'effectue à terme échu après réception d'une facture unique :

- par prélèvement automatique à la norme SEPA le 5 du mois M+2 dernier jour ouvrable du mois suivant la première consommation. La mise en place du prélèvement automatique à la norme SEPA s'effectue :

soit en mairie sur RDV auprès de la direction des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports en vous munissant d'un RIB original,

soit par courrier en indiquant votre intention d'adhérer au prélèvement automatique et en communiquant un RIB. Le cas échéant un mandat de prélèvement vous sera adressé en retour et devra être renvoyé signé en mairie. Le prélèvement automatique sera activé à la réception du mandat de prélèvement signé. Il n'est pas nécessaire de renouveler annuellement ce dossier. Les modifications (changement d'établissement bancaire par exemple) peuvent être réalisées à tout moment selon la procédure précitée. Les rejets de prélèvements ne sauront être tolérés que dans la limite d'un seul rejet dans l'année scolaire, au-delà, l'adhésion sera annulée et la famille devra recourir à un autre mode de paiement.

- par carte bancaire depuis votre compte sur l'Espace Famille avant le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

- par chèque bancaire libellé à l'ordre « DE LA REGIE MULTIPRESTATIONS ENFANCE JEUNESSE ET SPORT » au plus tard le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

- en espèces à remettre en mairie au plus tard le 30 du mois suivant l'inscription ou l'activité.

Pour les paiements en mairie, le service de la régie municipale (sis 14 rue de l'Eglise) est ouvert de 8h30 à 12h00 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

A la date de clôture des inscriptions, toute inscription sera due.

Toute réclamation relative à une erreur de facturation devra être adressée par courrier ou courriel à l'attention de Mme le Maire dès réception de la facture.

Autorisation parentale :

Je, soussigné(e), *Nom*.....*Prénom*.....

(Père, Mère, tuteur légal), autorise les responsables du stage sportif à donner en mon nom, lieu et place,

toute autorisation nécessaire pour tout acte médical ou chirurgical, qui, le cas échéant, serait à effectuer en

urgence, concernant mon enfant

de préférence à l'hôpital

- J'autorise mon enfant à rentrer seul à 17 h.
- J'ai pris connaissance des horaires du stage.
- J'ai noté qu'à l'heure des cours, je vérifierai que mon enfant soit bien pris en charge par un responsable du stage.
- J'autorise la publication de photos dans les différentes parutions de la ville y compris le site internet.

Date..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)